

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	12.10.2026	2026-97	9.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

TD/EA

SEANCE N° 04 DU 12 OCTOBRE 2026
32 questions, numérotées de 2026-83 à 2026-114

DELIBERATION

**LES MISSIONS DE LA DECI
DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-François BRISSET, Maire.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Armelline SALLIOT, Axel MOREL, Pauline DUCHESNE, François LEPRINCE, Emmanuelle BERGOT, Frédéric GAUCHÉ, Chantal GAUMER et Georges LAVIGNE.

Conseillers : Andrée DUVAL, Jean-Claude CHEVIGNY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Stéphane BÉNIS, Sylvie GONTIER, Valérie GAUTRIN, Sonia ROINEL, Amar DIABI, Sylvie DUFOUR, Mohammed DIABI, Alexandra PORÉE, Tâm NGUYEN, Luca PEYRELADE, Agathe VERGER, Romain LANGLOIS, Hugo PIOLINE, Laurent JUMELINE, Gaëlle PIOLINE, Cemile YANAR, Leïla HARDY, Jérémy PRÉVOST, Lori HELLOCO et Jean-Marc REMANDE.

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Pauline DUCHESNE	Armelline SALLIOT	Ensemble de la séance
	Emmanuelle BERGOT	Stéphane BÉNIS	
	Tâm NGUYEN	Agathe VERGER	

Absent : /

Excusé : /

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2026-83 à 2026-114	30	33

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
06.10.2026	19 H 05	Frédéric GAUCHÉ	20 H 45	15.10.2026	20.10.2026

R A P P O R T

présenté par
François LEPRINCE
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 3 Commission Voirie – Habitat – Patrimoine		2	30.09.2026	6	
CONSEIL	Séance	4	12.10.2026	N° d'ordre	N° délibération
				15	2026-97

OBJET	LES MISSIONS DE LA DECI – DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE
-------	--

MB/EA

Chers Collègues,

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) représente un enjeu majeur de sécurité pour la population et l'ensemble des bâtiments et ouvrages situés sur le territoire communal.

Les délibérations municipales pour la **DECI** (Défense Extérieure Contre l'Incendie) servent à créer et organiser le service public communal en charge des points d'eau incendie.

Il convient ainsi de définir les missions relatives DECI.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2225-1 à L.2225-4, L.2122-27 et R.2225-1 à 10 ;

Vu le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie ;

Vu l'arrêté interministériel du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2016 portant approbation du règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) de l'Orne ;

Considérant la nécessité réglementaire de lister les points d'eau incendie présents sur le territoire de la commune de Flers sur lesquels portent les pouvoirs de police administrative spéciale de la DECI du maire ;

Considérant la nécessité d'actualiser la base de données départementale de la DECI administrée par le service départemental d'incendie et de secours de l'Orne relative aux PEI (points d'eau incendie) et aux ressources en eau implantés sur le territoire de la commune de Flers.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

1 – PRENDRE ACTE de l'obligation réglementaire de prendre un arrêté sur la défense incendie de la commune.

2 – APPROUVER les missions relatives à la Défense Extérieure Contre l'Incendie.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	12.10.2025	2026-97	9.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

3 – CHARGER MONSIEUR LE MAIRE DE :

- Créer un service public de la DECI (SPDECI) ;
- Rédiger l'arrêté municipal de défense extérieure contre l'incendie initial ;
- Notifier au préfet le dispositif de contrôle technique périodique des PEI qu'il met en place et toute modification de celui-ci. Le SDIS centralise ces notifications ;
- Faire réaliser les contrôles techniques périodiques des PEI publics suivant la périodicité maximale fixée par le RDDECI ;
- S'assurer de la réalisation des contrôles techniques périodiques des PEI privés suivant la périodicité maximale fixée par le RDDECI, et faire enregistrer par le SPDECI les informations adéquates dans la base de données départementale de la DECI ;
- Réaliser, afin d'améliorer la DECI communale et après concertation avec le SDIS quant aux possibilités de concours à la DECI des ressources en eau concernées, les conventions adéquates avec les propriétaires de PEI privés ;
- Assurer la mise à jour régulière des informations relatives aux ressources en eau référencées dans la base de données départementale et accessible gratuitement via REMOcRA, la plateforme collaborative départementale de gestion des risques administrée par le service départemental d'incendie et de secours de l'Orne.

4 – AUTORISER

Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et accomplir toute formalité nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Frédéric GAUCHÉ

Jean-François BRISSET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20261012-2026-97-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2026
Publication : 20/10/2026